

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 29 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION N°2022.00411

SPL CAP METROPOLE - RAPPORT D'ACTIVITE 2021

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 23 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 87

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix : 100

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Laura CINIERI, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Marie-Jo PEREZ,

RECU EN PREFECTURE

Le 11 octobre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220929-D20220041110

Date de mise en ligne : 11 octobre 2022

Mme Nicole PEYCELON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Catherine CHAPARD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à Mme Catherine GROUSSON,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
Mme Marie-Christine THIVANT donne pouvoir à M. Michel GANDILHON,
M. Jacques VALENTIN donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à Mme Isabelle DUMESTRE

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Eric BERLIVET, M. Lionel BOUCHER, M. André CHARBONNIER, Mme Frédérique CHAVE, Mme Viviane COGNASSE, M. Jordan DA SILVA, M. Jérôme GABIAUD, M. Rémy GUYOT, M. Christian JOUVE, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, Mme Fabienne MARMORAT, Mme Solange MORERE, M. Marc PETIT, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Alain SCHNEIDER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 29 SEPTEMBRE 2022

SPL CAP METROPOLE - RAPPORT D'ACTIVITE 2021

Contexte

En 2012, Saint-Étienne Métropole est devenue actionnaire de la Société Publique Locale (SPL) Cap Métropole en participant à la création de cette société.

La société a pour objet :

- la réalisation d'opérations d'aménagement au sens du Code de l'Urbanisme,
- la réalisation d'équipements et/ou de constructions et d'infrastructures,
- la gestion de patrimoines,
- toute autre opération s'y rapportant.

A cet effet, la société peut passer toute convention appropriée et effectuer toutes opérations mobilières, immobilières, civiles, commerciales, industrielles, juridiques et financières se rapportant à l'objet défini ci-dessus.

Elle exerce ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires et pour leur compte exclusif.

Le présent rapport a pour objet d'informer les membres de Saint-Etienne Métropole sur l'activité et la situation financière de cette société, conformément aux dispositions de l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il reprend les comptes et le rapport de gestion de l'exercice 2021 approuvé par l'assemblée générale de la SPL en date du 29 juin 2022 dont une copie est annexée.

I. DONNEES GENERALES

A. Composition du capital social

Sur l'année 2021, l'actionnariat n'a pas été modifié. Le capital reste inchangé à 716 000 €.

Actionnaires	Nombre d'actions	Versement au capital	%	Nombre d'administrateurs
Saint-Étienne Métropole	216	216 000,00 €	30,17	5
Saint-Étienne	176	176 000,00 €	24,58	4
Saint-Chamond	45	45 000,00 €	6,28	1
Firminy	40	40 000,00 €	5,59	1
Rive de Gier	40	40 000,00 €	5,59	1
Le Chambon Feugerolles	40	40 000,00 €	5,59	1

Andrézieux Bouthéon	40	40 000,00 €	5,59	1
Villars	40	40 000,00 €	5,59	1
Assemblée spéciale				
Saint Jean Bonnefonds	15	15 000,00 €	2,09	2
La Talaudière	15	15 000,00 €	2,09	
L'Horme	12	12 000,00 €	1,68	
Genilac	10	10 000,00 €	1,40	
Saint Martin La Plaine	9	9 000,00 €	1,26	
TOTAL	716	716 000,00 €	100,00	17

B. Les dirigeants

- Monsieur Luc FRANCOIS occupe les fonctions de Président du Conseil d'Administration
- Monsieur Gilles ARTIGUES est Président du Comité d'audit.
- Monsieur Joseph PERRETON est Directeur Général

C. Événements significatifs intervenus en 2021

- Nouveaux locaux et déménagement

Eu égard à l'augmentation du nombre d'opérations confiées, du chiffre d'affaires généré et de l'évolution du personnel, il avait été évoqué les problématiques de fonctionnalité et de places dans les locaux que cela générerait pour l'activité de la SPL et de son personnel.

Le Conseil d'administration du 25 février 2021 a validé le principe de déménagement de CAP METROPOLE au sein de l'Espace Fauriel, sur le plateau du 5^{ème} étage (environ 600 m²) au numéro 21 de la rue Pierre et Dominique Ponchardier à Saint-Etienne et l'engagement de toutes les démarches nécessaires pour la consultation des tiers en vue d'assurer la mise en œuvre opérationnelle des travaux et du déménagement

Le conseil d'administration du 23 novembre 2021 a validé le montant des travaux à supporter par CAP METROPOLE plafonné à 500 000 € HT (hors mobilier et agencement) et a pris acte du bail dérogatoire de 15 mois avec prise d'effet au 25 octobre 2021 jusqu'au 31 décembre 2022

- Modification de la localisation du siège social de CAP METROPOLE
L'Assemblée générale ordinaire du 21 juin 2021 a décidé de transférer le siège social au 21 rue Ponchardier à Saint-Etienne à compter du déménagement de la Société.

- Création du site internet de CAP METROPOLE et évolution de l'identité graphique

La société a réalisé son premier site Internet illustrant l'activité de la SPL qui a été diffusé à l'Assemblée générale du 21 juin 2021. En parallèle, le logo de la SPL a évolué légèrement.

- **Comité Social Economique**

Le Conseil d'administration du 21 février 2021 a été informé des premières élections du Comité Social et Economique (CSE), instance de représentation du personnel dans l'entreprise.

- **Signature de l'accord collectif sur le télétravail**

Le Conseil d'administration du 23 novembre 2021 a été informé de la signature d'un accord collectif sur le télétravail entre le Président et les membres du CSE. Il est entré en vigueur à compter du 15 octobre 2021

- **Ouverture du capital à destination des communes de SAINT-ETIENNE METROPOLE non membres de la SPL**

D. Événements importants survenus en 2022 (depuis la clôture de l'exercice)

Les principaux évènements survenus sont :

- L'évolution des statuts
- La mission d'accompagnement pour la finalisation de la structuration de l'équipe par le prestataire « la force du roseau »
- L'ouverture du capital engagée au profit des communes de CHATEAUNEUF, ROCHE LA MOLIERE et SORBIERS

E. Perspectives de la société (plan d'affaires 2021-2023)

Un compte de résultat prévisionnel pour les années 2022-2024 a été présenté en conseil d'administration du 24 mai 2022.

L'évolution du chiffre d'affaires continue de croître de façon significative : de moins de 0,8M€ en 2018, il est passé à plus de 1 M€ en 2020 et environ 1,7M€ en 2021. Il devrait dépasser les 2M€ en 2022.

II. COMPTES ANNUELS

A. Le compte de résultat

Après avoir enregistré un déficit de 44 000 € lors de l'exercice précédent, la SPL CAP METROPOLE enregistre un résultat excédentaire net de 137 000 € en 2021.

Le compte de résultat par natures d'activités permet d'expliquer la formation du résultat présenté.

1. Les charges d'exploitation

Le total des charges d'exploitation consolidées s'élève à la somme de 10 614 000 € et se décompose comme suit :

Fonctionnement : 1 526 000 €

- Concessions d'aménagement (en-cours) : 9 088 000 €

Concernant les charges de fonctionnement d'un total de 1 526 000 €, celles-ci comprennent :

- Autres achats et charges externes : 317 000 €
- Impôts, taxes et versements assimilés : 37 000 €
- Salaires et traitements Charges sociales : 1 161 000 €
- Dotations aux amortissements sur immobilisations : 11 000 €

2. Les produits d'exploitation

Le total des produits d'exploitation consolidés s'élève à 10 775 000 € et se décompose comme suit :

- Fonctionnement : 1 687 000 €
- Concessions d'aménagement (en-cours) 9 088 000 €

Les produits d'exploitation de la société se composent des éléments suivants :

- Transfert de charges rémunérations des concessions : 1 368 000 €
- Rémunération des mandats d'études et de réalisation 93 000 €
- Prestations de services AMO : 220 000 €

3. Les résultats

- Le résultat d'exploitation de la structure est de : + 161 482 €
- Le résultat financier est de : 0 €
- Le résultat exceptionnel est de : 0 €
- L'impôt sur le bénéfice est de : 24 568 €

En conséquence, le résultat net 2021 de la structure (qui correspond au résultat net consolidé de la SPL) est de + 136 914 €.

B. Le bilan

Les commentaires ci-après portent sur le bilan de fonctionnement de la société, les autres colonnes se limitant à isoler les différents flux financiers propres à chacune des activités de la société (mandats, concessions).

1. L'actif

L'actif immobilisé

Le montant brut de l'actif immobilisé est de 189 000 €. Le montant des amortissements au 31 décembre 2021 s'élève à 73 000 €, soit une valeur nette comptable de 116 000 €.

L'actif circulant

Le total de ce poste s'établit à 29 718 000 €. Il intègre les éléments suivants:

- Créances clients et comptes rattachés : 81 000 €
- Autres créances : 170 000 €
- Disponibilités : 29 453 000 € (comptes courants de l'ensemble des fonds des opérations propres à la Société à la date du 31 décembre 2021)

Les comptes de liaison à l'actif (504 000 €) représentent les opérations en situation de trésorerie déficitaire.

Le total du bilan ressort à 30 337 984 € au 31 décembre 2021.

2. Le passif

Les capitaux propres sont de 929 000 € et se décomposent comme suit :

- Capital social : 716 000 €
- Réserve Légale : 6 000 €
- Report à nouveau des exercices antérieurs : 70 000 €
- Résultat de l'exercice : + 137 000 €

Les dettes s'établissent à 472 000 € soit :

- Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 131 000 €
- Dettes fiscales et sociales et autres dettes : 305 000 €
- Dettes sur immobilisations : 36 000 €

Les comptes de liaison au passif (28 935 000 €) représentent les opérations en situation de trésorerie excédentaire.

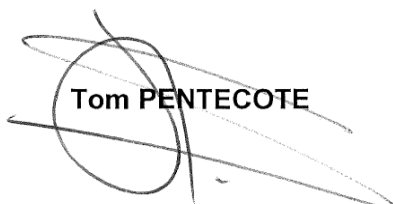
III. ACTIVITE OPERATIONNELLE DE L'EXERCICE

L'activité opérationnelle de la Société se mesure notamment à partir des dépenses d'investissement (chiffre d'opérations) enregistrées sur l'exercice pour les opérations de concessions d'aménagement et de mandats.

Le chiffre d'opérations 2021 (y-compris conduites d'opérations) est de 9 789 000 € HT et de 10 886 000 € TTC contre 7 880 000 € HT et 8 480 000 € TTC en 2020.

Le Conseil Métropolitain prend acte de cette information sur l'activité de la SPL Cap Métropole au titre de l'année 2021.

**Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,**


Tom PENTECOTE

Le Premier Vice-Président,


Hervé REYNAUD